

## CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 156<sup>ème</sup> réunion du 01/10/2019.

### I – Rapports de visite, l'administration a donné des réponses.

#### A) Direction Drfip Paris

1) **Londres. Pcrp** (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine). Pour des bureaux mansardés côté fenêtres (situés sous une pente de toit), la demande d'installation de porte coulissante aux bureaux a été évoquée à nouveau. La dernière information était qu'un devis avait été reçu, mais il n'était pas satisfaisant techniquement.

2) **TOLBIAC. PRS 2** (pôle de recouvrement spécialisé). - Lors de la visite du 08/09/2017, il était constaté, pour le secteur recouvrement des particuliers (6 agents), que le **nombre de dossiers** était de 2 300 (au lieu de 200 dossiers par agent prévus). L'administration a répondu qu'il ne fallait pas considérer les charges de la cellule mais l'« **ensemble des missions conduites au sein de la structure** ».

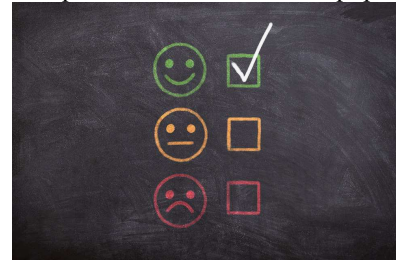
Cette interprétation n'est pas conforme à la réglementation, qui impose de voir la charge de travail au niveau du salarié (article L 4121-2 code du travail).

- Par ailleurs, le basculement des avis d'imposition CFE (cotisation foncière) de décembre n'apparaît qu'en juin sur les applications **MIRIAM** du **PRS**. Mais la direction a répondu (pour les dossiers hors procédure collective) que ce n'est qu'en l'absence de paiement que la créance basculera au PRS (à condition que le dossier y soit déjà pris en charge pour d'autres créances).

3) **TOLBIAC, brigade de vérification** (08/09/2017).

- La visite a été l'occasion de débats intéressants. Les agents ont relevé que les contraintes pesant sur les **délais déjà limités** qui leur sont octroyés pour la conduite des affaires.

La **charge de travail** s'apprécie au niveau de chaque salarié et non d'une équipe.



Ainsi, les vérificateurs doivent demander aux **Services des Impôts des Particuliers** l'envoi des propositions de rectification n° 2120 en matière d'impôt sur le revenu, ce qui prend un certain délai pesant sur les délais de rendu de dossiers.

Mais la direction a heureusement répondu que ces délais étaient pris en compte.

- La délégation s'est accordée avec le chef de brigade sur le point que **les vérificateurs devraient avoir accès à plus d'applications** (notamment Iliad), comme les Pôles de Contrôles et d'Expertise (qui rédigent les proposition de vérification). **FO FINANCES** soutient cette demande.

4) **Londres. Division du contentieux des particuliers**

- Les représentants ont dénoncé le fait que les agents dont le service a été déplacé à **Londres** depuis Banque n'avaient qu'un agent de la logistique pour les aider.

5) **St-Sulpice**. Demande de **bureau de retrait pour les agents d'accueil**.

#### B) Dspf-Aphp

1) La direction a prévu de donner des mobiliers de bureau, sur demande (il ne sera pas nécessaire de passer par le médecin de prévention).

2) Les représentants ont demandé la présence **d'assistant de prévention** pour que les demandes des agents soient toutes reprises lors de réunions Duerp (quelques oublis ont eu lieu).

C) Douane

|  |  |
|--|--|
| <p>1) <b>Douane Bsitm.</b> La direction attend que la SNCF agisse pour les travaux prévus (ventilation, verrière). Elle attend aussi le résultat de recherche du 2ème lieu de vie.</p> <p>2) <b>Douane Toudic. Bureau de la Garantie d'État (BGE).</b> Résolution communication hygiaphone.</p> <p>3) <b>Douane Vitalys Bsipn.</b><br/>- Le stockage « saisies » est bien rempli (et une partie est perdue par la division en 3 espaces.</p> | <p>Mais pour les très grosses saisies, il y a l'entrepôt inter-régional d'Idf.</p> <p>En général, <b>les saisies ne restent que le temps de la procédure.</b></p> <p>- Le nombre d'unités de passage (2) suffit en raison du faible nombre maximal de personnes simultanément présentes (10), bien que le service ait un long couloir.</p> |
|--|--|

D) DNVSF

|  |  |
|--|--|
| <p>1) <b>Saussure.</b> La direction a presque fini de répondre au rapport de l'inspecteur de santé et sécurité du travail (ISST), c'est-à-dire de mettre l'immeuble au normes de sécurité sur les nombreux points (53) du rapport. Notamment, elle a installé un nouvel escalier métallique pour sécuriser les évacuations. Il ne reste qu'à réviser les schémas d'évacuation pour que les agents l'utilisent.</p> <p>2) <b>Saussure.</b> Cependant, l'essentiel de la sécurité a été obtenu en déplaçant de nombreux agents à <b>Argonne</b>.</p> | <p>Les derniers étages de l'immeuble sont désertés.</p> <p>Et l'avenir de l'immeuble reste en question puisque la direction n'a pu racheter des étages supérieurs en vente pour y ré-installer ses agents.</p> <p>3) Des boîtes de rangement continuent d'envahir le sol des archives, malgré les efforts périodiques.</p> |
|--|--|

II - Toutes directions : Point budgétaire (les dépenses suivantes devraient être approuvées).A) (pour en avoir, voir son **médecin de prévention**)

|  |  |
|--|--|
| <p>1) <u>Propositions sur demandes de médecins de prévention.</u><br/>- <b>DNVSF</b><br/>Acquisition de fauteuils E 8 : avec ou sans têtière, renfort lombaire</p> | <p>- <b>DRFIP</b><br/>Bureau réglable en hauteur, sacs trolleys...</p> <p>2) <u>Propositions autres.</u><br/>Transpalettes, lampadaires sur pied..</p> |
|--|--|

III – Fiches de signalement

|   |   |
|---|---|
| <p>1) Le métier d'huissier conduit à rencontrer des gens souvent en difficulté, mais un agent a été <b>menacé</b>, ce qui n'est pas excusable.</p> <p>La réponse dans ce type de cas est le dépôt de plainte et le signalement des faits au procureur de la République.</p> | <p>2) Un agent d'un autre service recevait de <b>nombreux appels injustifiés d'un usager</b>. Il a obtenu le changement de son numéro de téléphone, et un poste avec présentation du numéro.</p> <p>3) Quelques usagers mécontents tiennent des propos incohérents. L'administration n'y répond donc pas.</p> |
|---|---|

IV - FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau. N'hésitez pas à contacter ses représentants : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Pascale Brizio (**Douanes**).

**fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr**

**BULLETIN D'ADHESION** (à renvoyer à : **FO DGFIP Paris**,  
94 rue Réaumur, 75002 Paris)



NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----  
déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à ----- le -----  
(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu (pour connaître le barème, nous contacter).